Conseil des droits de l’homme

26ème session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**République de Moldova**

Genève, le 4 novembre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Moldova et la remercie pour sa présentation de son rapport national. Nous souhaiterions concentrer notre intervention sur les points suivants:

Le monitoring des lieux de privation de liberté est un aspect crucial de la prévention de la torture et d’autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, y inclut dans les institutions psychiatriques. **La Suisse recommande à la République de Moldova d’assurer que son mécanisme national de prévention de la torture soit opérationnel dans les meilleurs délais, notamment en complétant le processus de recrutement des membres du Conseil pour la prévention de la torture.**

Dans le domaine de la violence domestique, la Suisse salue la création récente d’une ordonnance de protection d'urgence qui peut être émise de façon rapide par les officiers de police. **La Suisse recommande à la République de Moldova de poursuivre l’harmonisation de sa législation avec les normes du Conseil de l’Europe en matière de prévention et lutte contre la violence à l’égard des femmes, y compris la violence domestique et d’assurer sa mise en œuvre effective.**

Je vous remercie.